

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL
DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq février, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis dans les locaux d'Anjou Bleu Communauté à Segré, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel	1		Mme BOURDAIS Marie- Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne		1
	Mme BOULTOUREAU Magali			M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas	1	
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques	1	
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick	1		
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien			
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc- Antoine		

DU PAYS DE CRAON					
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald	
	M. CADOT René		1	M. CORNABAS LECOMTE Damien	
	M. CROSNIER Florent		1	M. VALLEE Jacky	
	M. DELANOË Jean- Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin	
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean- Christophe	
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien	
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard	
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul	1
	M. GILLES Pierrick			M. JONCHERAY Adrien	
	M. LANVIERGE Quentin	1		M. HOUTIN Jérôme	
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy	
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude	
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert	
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard	1
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier	
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick	1
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas	
M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal		1	M. BUREAU Arnaud	1
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent	
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony	1
	M. HAYER Jacky				
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal	
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique	
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent	
VITRÉ COMMUNAUTE	Mme DE LA VERGNE Aude			M. BIZEUL Claude	
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick		1		

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur Denis BELIER, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptés.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 31 (Titulaires = 22 ; suppléants = 9)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 25 février 2026 a été affiché au centre administratif de Craon le 04/03/2026, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration et finances

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Approbation du compte de gestion 2025
- 1.5. Vote du compte administratif 2025
- 1.6. Vote de la reprise des résultats 2025
- 1.7. Vote du budget primitif 2026
- 1.8. Validation du rapport annuel 2025

2. Dossiers techniques

- 2.1. Réponse à un appel à projet de l'agence de l'eau pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le captage de l'Epronnière
- 2.2. Déclaration d'intention pour mettre en place un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin de l'Oudon
- 2.3. Engagement d'une stratégie pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

3. Examen des dossiers pour avis

- 3.1. Demande d'avis d'Anjou Bleu Communauté sur l'extension de l'Anjou Actiparc du Segréen

4. Etat d'avancement des études, travaux et communication

5. Questions diverses



1. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2026 et 10 février 2026 est consultable sur [Les comptes rendus de réunions - Bassin de l'Oudon](#)

Vote : Unanimité

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<i>Milieux aquatiques</i>		
Ouvrage de Nyoiseau - réparation passerelle et vannes	LES FORGES DE GRIEUL	1 054,39 €
Fournitures de panneaux pédagogiques pour les chantiers de restauration des MA	TRETON Frédéric	1 004,52 €
Changement des 4 pneus - Duster nord FY825ZF	ADM GROSBOIS	590,81 €

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Séance du 10 février 2026

- Recrutement de 2 salariés saisonniers pour renforcer les opérations d'arrachage des espèces végétales exotiques envahissantes.
- Validation de la modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Validation de la modification de la mise en place du télétravail,
- Validation de l'organisation générale du temps partiel.

1.4. Approbation du compte de gestion 2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte de gestion 2025, dressé par Monsieur le Trésorier de Château-Gontier-sur-Mayenne, relatif au budget du Syndicat du bassin de l'Oudon dont les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2025.

Il se présente comme suit :

COMPTES DE GESTION 2025

BUDGET PRINCIPAL 38100	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	-1 952 011,78 €	2 110 326,38 €	-1 089 455,37 €	930 488,40 €
Résultat de l'exercice		158 314,60 €	-158 966,97 €	
Résultats reportés		1 064 825,90 €	-162 370,58 €	
Résultat de clôture		1 223 140,50 €	-321 337,55 €	

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le compte de gestion 2025 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

1.5. Vote du compte administratif 2025

Le tableau de synthèse est joint à la note explicative de synthèse. Il est distribué en séance.

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte administratif 2025.

Il se présente comme suit :

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2025				
Opérations de l'exercice	-1 952 011,78 €	2 110 326,38 €	-1 089 455,37 €	930 488,40 €
Résultat de l'exercice		158 314,60 €	-158 966,97 €	2 019 943,77 €
Résultats 2025 reportés		1 064 825,90 €	-162 370,58 €	
Résultat de clôture		1 064 825,90 €	-321 337,55 €	
RAR 2025			-582 294,28 €	877 526,00 €
Résultat corrigé		1 223 140,50 €	-26 105,83 €	

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (38100)	1 223 140,50 €	-321 337,55 €	901 802,95 €	295 231,72 €	1 197 034,67 €
Total			901 802,95 €		1 197 034,67 €

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2025	CA 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 758 139,00	1 061 516,54
012	CHARGES DE PERSONNEL	719 050,00	730 168,01
65	INDEMNITES ELUS	62 600,00	62 548,75
65	AUTRES CHARGES DE GESTION (subv + inf. nuage)	58 147,82	51 500,27
66	CHARGES D'INTERET	15 455,00	13 982,28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 150,00	10 150,00
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 050,00	20 050,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	1 082 567,90	0,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	150 000,00	116 646,45
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 876 159,72	1 952 011,78
013	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL	0,00	1 571,31
74	PARTICIPATIONS	799 130,00	802 129,00
74	SUBVENTIONS	1 947 056,00	1 167 603,38
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
70	REMBOURSEMENT AUTRES REDEVABLES	2 000,00	91 905,62
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	640,11
78	REPRISE SUR PROVISIONS	13 147,82	13 147,82
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - SUBV	50 000,00	33 329,14
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 811 333,82	2 110 326,38
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	-1 064 825,90	158 314,60
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 064 825,90	1 064 825,90
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL	0,00	1 223 140,50

16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	72 390,00	72 381,34
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	430 958,44	94 461,88
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	-	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 056,68	26 804,38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 282 059,34	615 686,59
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	111 582,00	39 452,60
020	DEPENSES IMPREVUES	-	0,00
040	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	50 000,00	33 329,14
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	239 483,94
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 549 046,46	1 121 599,87
10222	FCTVA	178 456,00	115 820,32
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 740,04	2 740,04
13	SUBVENTIONS	1 309 005,00	339 941,15
16	EMPRUNT	222 200,00	55 000,00
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	111 582,00	93 001,00
238	REMBOURSEMENT AVANCES VERSEES	-	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 082 567,90	0,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	150 000,00	116 646,45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	239 483,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 556 550,94	962 632,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 007 504,48	-158 966,97
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		-162 370,58	-162 370,58
RESULTAT D'INVESTISSEMENT TOTAL		845 133,90	-321 337,55
RESULTAT GLOBAL		845 133,90	901 802,95

Monsieur Gilles GRIMAUD, Président, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance,
Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2025,
Prend acte des restes à réaliser,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote : unanimité

1.6. Vote de la reprise des résultats 2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le compte administratif 2025 voté ce jour, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget, dont voici la synthèse :

	pour info, par service					RESULTAT GLOBAL 2025
	SERVICE INONDATIONS	SERVICE CLE	SERVICE QUALITE QUANTITE	SERVICE MILIEUX AQUATIQUES	SERVICE LIFE	
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025, A AFFECTER	135 133,40	5 890,97	48 412,38	1 111 554,38	-77 850,63	1 223 140,50
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2025 (1)	-175 376,49	16 789,26	119 273,70	85 625,38	-367 649,40	-321 337,55
RESTES A REALISER 2025 - DEPENSES (2)	32 957,72	4 817,63	53 553,04	380 438,68	110 527,21	582 294,28
RESTES A REALISER 2025 - RECETTES (3)	150 950,00	0,00	0,00	538 306,00	188 270,00	877 526,00
EXCEDENT ou BESOIN DE FINANCEMENT (1)-(2)+(3)	-57 384,21	11 971,63	65 720,66	243 492,70	-289 906,61	-26 105,83

Constatant que le compte administratif global 2025 présente les résultats suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement pour 1 223 140.50 € à affecter,
- Déficit global à la section d'investissement pour 321 337.55 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 582 294.28 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 877 526.00 €
- Solde des restes à réaliser 2024 : + 295 231.72 €

Le comité syndical,

Après avoir voté les comptes administratifs 2025,

Compte tenu du résultat d'investissement 2025 et du solde des restes à réaliser 2025, il faut affecter la somme de 26 105.83 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

- Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget primitif 2026 (38100) :

Recettes de fonctionnement

002 – Excédent de fonctionnement reporté 1 197 034.67 €

Recettes d'investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 26 105.83 €

Dépenses d'investissement

001 – Déficit d'investissement reporté 321 337.55 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2025		
Affectation résultat global 2025 de fonctionnement au Budget supplémentaire du Budget Principal (38100)		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2025 à affecter	0,00 €	1 223 140,50 €
Solde GLOBAL d'exécution d'investissement 2025	321 337,55 €	
Solde GLOBAL 2025 des restes à réaliser en investissement	0,00 €	295 231,72 €
Total des soldes	321 337,55 €	295 231,72 €
Besoin de financement	26 105,83 €	
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BUDGET primitif 2026 - budget principal (38100) (au minimum couverture du besoin de financement)		26 105,83 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BUDGET primitif 2026 - budget principal (38100) (résultat à affecter - affectation au 1068)		1 197 034,67 €

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Madame Françoise COUÉ – Pourquoi l'affectation des résultats pour combler le déficit d'investissement n'est pas de 321 337,55 € ?

Monsieur Samuel MIGNOT – Nous attendons des recettes, on fait donc une affectation de résultats entre tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes ; au final il y a uniquement besoin de 26 105, 83 € pour combler le déficit.

Vote : Unanimité

1.7. Vote du budget primitif 2026

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le tableau de synthèse budgétaire est mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Le budget primitif 2026 reprend les montants proposés lors du débat d'orientations budgétaires, avec la prise en compte des résultats et des restes à réaliser 2025, en dépenses et en recettes. Il est présenté avec l'ajout des opérations d'ordre et d'un emprunt pour équilibrer les dépenses et recettes.

Proposition de délibération

EXPOSE

Compte tenu des propositions du Bureau, le budget 2026, après ajout des opérations d'ordres, est présenté en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre pour la section d'investissement.

Le tableau budgétaire détaillé est exposé en séance.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau exposé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Hervé DUBOSCLARD – Pourquoi les charges à caractère général sont supérieures dans le budget par rapport à ce qui a été vu au moment des orientations budgétaires ?

Monsieur Samuel MIGNOT - Il y a des restes à réaliser en recettes et en dépenses en fonctionnement. Notamment l'étude CEREMA à Craon qui a démarré en cours d'année 2025 et qu'il faut reporter en 2026.

Madame Françoise COUÉ observe plus de dépenses que de recettes d'investissement. Le budget devrait être équilibré ?

Monsieur Samuel MIGNOT explique que cela permet d'être plus sincère sur l'investissement, on vote le budget en sur-équilibre pour ne pas avoir à matérialiser des recettes fictives (emprunt ou virement du fonctionnement).

Vote du budget primitif : unanimité

PARTICIPATIONS FINANCIERES 2025

Les participations financières ont été fixées en 2017 dans le cadre de la fusion des syndicats et ont évolué pour atteindre en 2024 un montant de participation calculé en fonction de la surface des E.P.C.I. membres dans le bassin versant de l'Oudon. Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé, à compter de 2026, de suivre l'inflation en appliquant l'évolution du taux des bases fiscales, soit +0.8 % pour 2026.

	2017/2018/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Anjou Bleu Communauté	271 269 €	279 524 €	287 779 €	177 620 €	304 289 €	320 798 €	320 798 €	323 365 €
CA Laval	42 219 €	43 800 €	45 381 €	28 177 €	48 542 €	51 704 €	51 704 €	52 118 €
CC Château Gontier	29 131 €							- €
CC Vallées du Haut Anjou	72 536 €	75 005 €	77 474 €	47 966 €	82 412 €	87 350 €	87 350 €	88 049 €
CC Châteaubriant-Derval	4 814 €	7 968 €	11 122 €	8 566 €	17 430 €	23 738 €	23 738 €	23 928 €
CC Roche aux Féés	70 €	454 €	839 €	734 €	1 607 €	2 376 €	2 376 €	2 395 €
Vitré Communauté	96 €	1 451 €	2 805 €	2 496 €	5 515 €	8 224 €	8 224 €	8 290 €
CC Craon	422 762 €	402 824 €	382 887 €	217 769 €	343 011 €	303 136 €	303 136 €	305 561 €
siaep centre ouest may	3 260 €	3 260 €						- €
communes	2 965 €	1 803 €	1 803 €	1 082 €	1 803 €	1 803 €	1 803 €	1 817 €
TOTAL	849 122 €	816 089 €	810 089 €	484 410 €	804 609 €	799 130 €	799 130 €	805 523 €

Proposition de délibération

EXPOSE

Il convient de voter les participations financières appelées auprès des différentes collectivités membres comme proposé au moment du débat d'orientations budgétaires. Il est important de distinguer la part consacrée aux compétences « GE.M.A.P.I. » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) des autres compétences pour les collectivités qui ont mis en place la taxe.

Les communes situées sur le bassin versant de l'Oudon dont l'intercommunalité n'est pas membre du syndicat sont sollicitées au titre d'une participation à la Commission Locale de l'Eau.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau des participations présenté ci-après,

Tableau 2025	GEMAPI 2026	autres compétences 2026	participations 2026
Anjou Bleu Communauté	258 369 €	64 995 €	323 364 €
CA Laval	48 085 €	4 033 €	52 118 €
CC Vallées du Haut Anjou	69 296 €	18 752 €	88 048 €
CC Châteaubriant-Derval	20 841 €	3 088 €	23 929 €
CC Roche aux Féés	1 617 €	779 €	2 396 €
Vitré Communauté	7 135 €	1 155 €	8 290 €
CC Craon	260 996 €	44 565 €	305 561 €
Peuton		190 €	190 €
Château-Gontier		358 €	358 €
Chemazé		310 €	310 €
Marigné-Peuton		241 €	241 €
Peuton		102 €	102 €
Prée d'Anjou		616 €	616 €
TOTAL	666 339 €	139 184 €	805 523 €

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,

Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD explique pourquoi il est proposé d'augmenter les participations cette année de 0,8%. Il n'y a eu aucune augmentation de participations depuis 2017. Aussi, les aides des partenaires financiers ne sont pas certaines et il faut que le syndicat maintienne son fonds de roulement.

Vote des participations financières : Unanimité

1.8. Validation du rapport annuel 2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le rapport annuel 2025 du Syndicat du Bassin de l'Oudon est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport annuel 2025 du Syndicat du Bassin de l'Oudon ci-annexé,
- Dit qu'il sera adressé aux structures membres pour présentation aux assemblées,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Hervé DUBOSCLARD tient à préciser qu'il y a plus de plantations bocagères que ce qui est mentionné dans le rapport annuel.

Madame Régine TIELEGUINE précise effectivement qu'il s'agit du rapport annuel du Syndicat du Bassin de l'Oudon, les 21 kms plantés sont uniquement sur Anjou Bleu Communauté et Pays de Craon, il n'y a pas par exemple les kms plantés sur la CC des Vallées du Haut Anjou, ni les kms plantés par des entreprises ou des particuliers sans les aides du syndicat.

Vote pour le rapport annuel : unanimité

2. DOSSIERS TECHNIQUES

2.1. Réponse à un appel à projet de l'agence de l'eau pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le captage de l'Epronnière

Présentation : M Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a lancé un appel à projet de paiement pour services environnementaux pour les captages prioritaires. Le captage de l'Epronnière est éligible.

Le projet a été présenté à la Communauté de communes du Pays de Craon, personne responsable de la production et de la distribution de l'eau sur ce captage, qui donne son accord pour le dépôt de cet appel à projet.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

- Approuve le dépôt d'un dossier en réponse à cet appel à projet, pour la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le captage de l'Epronnière,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Rémi GAROT explique avoir commencé à préparer la réponse à l'appel à projet. Les montants seraient inférieurs aux précédents PSE développés par le syndicat dans la vallée de l'Oudon, mais cela permet un complément aux agriculteurs.

Il est demandé quels seraient les critères de ces PSE ?

Monsieur Rémi GAROT – On a des structures agricoles très différentes sur le captage de l'Epronnière, ce pourrait être sur les haies, sur la diminution des IFT (indicateur de fréquence de traitement phytosanitaire), on regarde ce qu'il serait possible de retenir.

Monsieur Joël RONCIN précise que le souhait est que les agriculteurs adhèrent, et qu'ils soient rémunérés pour leurs efforts. On est sur environ 286 ha, soit 10 à 11 exploitations en partie concernées.

Vote pour déposer l'appel à projet : unanimité

2.2. Déclaration d'intention pour mettre en place un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin de l'Oudon

Présentation : M Michel

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a demandé une extension du territoire à risque important de la Maine / Loire / Authion de manière à pouvoir développer un programme d'actions de prévention

des inondations (PAPI). Il a également été évoqué une extension du PAPI des basses vallées angevines.

Finalement les services de l'État proposent un PAPI Oudon. Le Syndicat du bassin de l'Oudon doit adresser une déclaration d'intention, puis conduire les études préalables (PEP) et enfin déposer un PAPI. Il faudra également prévoir des moyens d'animation et de coordination.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Déclare son intention de porter un PAPI sur le bassin versant de l'Oudon,
- Dit que les études engagées avec le CEREMA permettront de bâtir le programme d'actions,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Franck AKPO, chargé de la prévention des inondations et de la gestion quantitative de la ressource, se présente au comité syndical.

Il explique ce qu'est un PAPI et les différentes étapes pour le mettre en œuvre.

Cf. diaporama.

Monsieur Louis MICHEL - Vu les temps longs pour faire les démarches et obtenir des financements, il est important de passer cette décision ce soir. C'est une nouvelle forme de crues, de ruissellement, liée à des orages, il faut le faire pour Craon et Erdre en Anjou.

Vu que le précédent PAPI s'est arrêté en 2016, il est demandé si le diagnostic pourrait être réutilisé ? Les répartitions des pluies sont différentes. Il s'agissait un PAPI lié à des crues hivernales « lentes ».

Monsieur Olivier ROUSSEZ - Des plans communaux de sauvegarde (PCS) sont faits par les communes. Quelle est l'articulation avec le PAPI ?

Madame Régine TIELEGUINE – Le PAPI est un programme d'actions de prévention des inondations avec 7 axes (cf. diaporama). Les plans communaux de sauvegarde entrent dans un des axes de la prévention. Le Syndicat du bassin de l'Oudon porte un programme financé par l'État, mais il n'est pas le maître d'ouvrage de toutes les actions.

Vote : unanimité.

RETOUR SUR LA SITUATION HYDROLOGIQUE

Monsieur Franck AKPO explique l'évènement de crues de ces 2 dernières semaines : cumul de pluies et impact sur le bassin de l'Oudon. Il précise l'organisation et le rôle de l'équipe pendant cet évènement. Les ouvrages se sont mis en charge et ont été surveillés par le syndicat et par notre prestataire Véolia. Le passage d'un drone a été fait sur le site du Tertre alors qu'il était plein et qu'il déversait. Une petite vidéo est projetée.

Cf. diaporama.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que les couleurs de vigilance présentées par Franck AKPO ne sont pas les mêmes que sur « vigicrue ». La couleur se rapporte à notre propre organisation et donne la fréquence des visites de surveillance de nos ouvrages.

Madame Régine TIELEGUINE informe que 2 sites restent en eau : Thoury et le Tertre. L'écoulement dans les vannes doit être bloqué car ces sites ne restent pas habituellement aussi longtemps en eau, on s'attend à devoir indemniser les dégâts aux cultures.

Monsieur Dominique LARDEUX demande si ce sont des prairies ou des cultures ?

Monsieur Joël RONCIN - C'est variable.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle qu'il y a un protocole d'indemnisation signé avec la chambre d'agriculture.

Monsieur Louis MICHEL - On indemnise la sur-inondation. Les sites de Pelleterie et Tertre fonctionnent bien et ralentissent les flux. Suite à la crue de janvier 2025, 13 000 € ont été versés pour l'indemnisation de 3 exploitants.

Monsieur Franck AKPO précise qu'on surveille ces ouvrages, et on interviendra pour enlever les embâcles et pour réparer si besoin.

2.3. Engagement d'une stratégie pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Présentation : M Joël Roncin et M Hervé Dubosclard

Proposition de délibération

EXPOSE

Dans un contexte d'augmentation des coûts financiers et humains liées à la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et d'apparition de nouvelles espèces, il convient de repenser la stratégie d'intervention à l'échelle du syndicat. Il est proposé de conventionner avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour élaborer une stratégie « Espèces Exotiques Envahissantes »

Le montant prévisionnel de l'étude proposée par le CEN est estimé à 10 000 € TTC. Elle est financée par la Région et les Départements dans le cadre de l'accord de territoire.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'engagement et la signature de la convention entre le Syndicat et le CEN pour un montant estimatif de 10 000 €TTC maximum.
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD est inquiet de l'envahissement à l'étang de St Aubin, qui pourrait coloniser la Verzée. Il y a aussi des espèces invasives du côté de Loiré.

Vote : unanimité

3. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

3.1. Demande d'avis d'Anjou Bleu Communauté sur l'extension de l'Anjou Actiparc du Segréen

Présentation en séance d'une synthèse du dossier au regard des compétences du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture de la fiche d'analyse du dossier.

Discussion :

Monsieur Aurélien COLAS demande quelles seront les prescriptions suivies pour les eaux pluviales sur la zone ?

Monsieur Gilles GRIMAUD – Ce seront celles du règlement de la zone, qui suivra les préconisations du futur PLUi¹.

¹ Plan local d'urbanisme intercommunal

Avis :

Favorable avec 1 réserve sur le débit de fuite des bassins d'eaux pluviales (3 l/s/ha) qui ne respecte pas la règle du SAGE (2 l/s/ha).

3.2. Demande d'avis de l'Etat sur la déclaration d'utilité publique de la voie verte sur Anjou Bleu Communauté

Présentation en séance d'une synthèse du dossier au regard des compétences du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Monsieur Gilles GRIMAUD explique le projet.

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture de la fiche d'analyse du dossier.

Avis : Favorable

4. ETAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Ce point a été consacré à la présentation des dernières crues (cf. 2.2.).

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles GRIMAUD remercie les participants à ce dernier comité syndical. Certains vont mettre fin à leur activité.

Il dit être entré dans le syndicat dans les années 2000, il a découvert une structure et des compétences qu'il ne connaissait pas. Il regrette que, suite à la tempête Xynthia, l'État n'ait pas continué à soutenir les projets qui avaient été imaginés pour retenir l'eau. Toutes les retenues n'ont pas été faites. On a passé beaucoup de temps sur le dossier de la Guéhardière pour limiter les effets des inondations à Craon. Ce dossier va sûrement revenir, car ceux qui prendront la suite devront travailler pour la protection de Craon.

Cela a été une belle aventure, on a constitué le syndicat sud, le nord était déjà structuré, puis on s'est réuni en « symboli » pour la lutte contre les inondations puis en « symbolip » pour les pollutions. Et nous avons maintenant 1 seul Syndicat du Bassin de l'Oudon qui répond bien aux problématiques et qui porte la commission locale de l'eau (CLE).

Monsieur Gilles GRIMAUD souhaite bonne chance à ceux qui prennent la suite. Des investissements importants seront à faire pour mettre en œuvre les préconisations du PAPI, il faudra répondre aux besoins et se mettre en capacité financière de le faire.

Monsieur Gilles GRIMAUD remercie les participants et clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis BÉLIER



